

Projet de règlement P-03-106
Arrondissement Mercier / Hochelaga-Maisonneuve
Ancienne usine Lavo

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE

Date : 23 octobre 2003

Heure : 13h30

Lieu : Bureau d'arrondissement Mercier/ Hochelaga-Maisonneuve
5600, boulevard Hochelaga

ÉTAIENT PRÉSENTS :

De l'arrondissement Mercier / Hochelaga-Maisonneuve

Mme Huguette Béland, chef de division du Service aménagement urbain et services aux entreprises

M. Sylvain Décoste, conseiller en aménagement

De l'administration centrale

M. Pierre Thériault, conseiller en aménagement, Bureau solidarité 5000 logements

M. Claude Dauphinais, architecte préposé à la planification, direction du développement urbain, SDEU

M. Jean-Jacques Bédard, chargé de communication, Bureau solidarité 5000 logements

De l'OCPM

M. Jean-François Viau, président de l'OCPM

M. Alain Cardinal, Secrétaire général de l'OCPM

M. Yves Archambault, commissaire- président de la commission

Mme Sophie Hamel-Dufour, analyste

-
1. Présentation des participants à la rencontre
 2. Mandat et cadre juridique de l'OCPM dans le cadre de la présente consultation
 3. Objet de la consultation publique

Demandes de dépôt par la commission :

- dépôts des documents se rapportant aux décisions antérieures énumérées au Sommaire décisionnel 1030603006
- dépôt d'un plan de cadastre
- dépôt de la réglementation de l'arrondissement

Dépôt par l'arrondissement du document :

- Plan d'aménagement préliminaire du secteur de la rue Ontario à l'angle de l'avenue Valois

4. Déroulement de l'assemblée publique

L'assemblée publique se déroule en deux parties. Une période d'information et une période de consacrée aux commentaires et opinions. La période d'information consiste en une présentation du projet suivi des questions du public et de la commission.

Dans ce dossier, la présentation du projet sera constituée en deux temps :

- Présentation par le Bureau Solidarité 5000 logements
- Présentation par l'arrondissement Mercier /Hochelaga-Maisonneuve sur la nature de la nature de la modification de la réglementation

Suivant le déroulement de la première partie de l'audience publique, la période consacrée aux commentaires et opinions et au dépôt des mémoires pourra avoir lieu à la suite de la première partie ou à une date ultérieure, dans les deux semaines suivantes.

Les dates retenues pour la première partie sont les 3 et 4 novembre 2003, ainsi que les 17 et 18 novembre 2003 pour la deuxième partie, si le besoin se fait sentir.

5. Identification des personnes ressources et information sur leur rôle

- un représentant de la Coopérative Jolie-Fontaine Hochelaga sera présent
- un représentant du Service de développement urbain (SDEU) sera présent

Ces représentants seront disponibles pour répondre à des questions du public et de la commission.

6. Besoins logistiques

Les séances publiques sont enregistrées.